

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES  
GRANDS ÉQUIPEMENTS ET LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION  
SUR L'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE**

---

**Mise en contexte**

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération a procédé les 23, 29 et 31 octobre 2007 à une consultation sur l'aide à l'élite sportive, tel que prévu à son programme d'activités adopté par le conseil d'agglomération à sa séance du 26 avril 2007 (CG07 0070). Elle a adopté ses recommandations le 27 novembre 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 31 janvier 2008 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 13 février 2008.

Lors de la consultation, les citoyens et les organismes étaient invités à intervenir et à déposer un mémoire. Plus de 150 personnes ont participé aux assemblées publiques, 37 intervenants se sont adressés à la commission et celle-ci a reçu 41 mémoires. À la suite de l'analyse des commentaires et des mémoires, la commission a formulé sept recommandations.

Ce sont d'abord les organismes du milieu qui, par leur passion et leur expertise, assurent le développement de l'élite sportive. Leur nombre et leur diversité témoignent de l'importance sociale, culturelle et économique de ce domaine d'activités qui engendre des retombées importantes pour Montréal. Par ailleurs, le sport d'élite est appuyé par tous les ordres de gouvernement. Ceux-ci agissent selon leurs compétences propres et font appel à des formes de soutien variées. Pour sa part, le conseil d'agglomération dispose d'une compétence en matière d'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et au niveau des équipements sportifs d'intérêt collectif. Le portrait dressé à l'intérieur du document d'orientation, soumis à la consultation publique, démontre que le sport d'élite transcende les frontières administratives et que les instances municipales ont avantage à travailler en collaboration, concertation et complémentarité. En conséquence, le rôle de l'agglomération en cette matière pourrait en être un de *leader* et porteur d'une vision rassembleuse et inclusive.

**Recommandations et suivi**

Considérant que l'élite sportive est une responsabilité prépondérante des partenaires sportifs, des gouvernements du Québec et du Canada et des instances municipales;

Considérant la compétence de l'agglomération en matière d'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et au niveau des équipements sportifs d'intérêt collectif;

Considérant l'importance de s'assurer que les différentes instances municipales travaillent en concertation, collaboration et complémentarité;

Considérant la passion et l'expertise des acteurs et partenaires du sport d'élite, leurs besoins particuliers et diversifiés ainsi que les avantages et les retombées de ce secteur d'activités pour Montréal;

Considérant la nécessité d'une coordination des interventions en sport d'élite afin de favoriser son développement optimal sur le territoire;

**R-1 :**

*La commission recommande prioritairement de mandater le SDCQMVDE à étudier et recommander au conseil d'agglomération la création d'une organisation la plus pertinente ayant comme mission d'assurer le leadership et la coordination des interventions en sport d'élite à l'échelle de l'agglomération. Cette organisation, qui relèverait du conseil d'agglomération, y serait imputable et redevable. Elle serait soutenue financièrement à la fois par l'agglomération de Montréal, les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que d'autres partenaires.*

*Bien que la liste suivante ne soit pas exhaustive, cette organisation en sport d'élite pourrait avoir pour mandats :*

- d'élaborer une vision commune, rassembleuse et inclusive du sport d'élite à Montréal en concertation avec le milieu sportif, les arrondissements et les villes reconstituées;*
- d'élaborer un plan d'action sur le développement du sport d'élite à Montréal, incluant un plan pluriannuel et un cadre stratégique d'accueil d'événements sportifs majeurs;*
- de faire du démarchage et de la prospection en vue d'attirer des événements sportifs majeurs et des organisations sportives provinciales, nationales ou internationales;*
- de favoriser l'accessibilité pour tous au sport d'élite et d'intégrer les besoins des athlètes d'élite handicapés et de leurs organismes dans l'ensemble de ses interventions;*
- de rechercher du financement gouvernemental et privé pour favoriser le développement du sport d'élite à Montréal;*
- de développer des programmes de soutien pour les organismes de sport d'élite et les organisateurs d'événements sportifs majeurs;*
- d'effectuer, en appui à l'agglomération, des démarches de représentation de l'agglomération auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin*

- qu'ils optimisent leurs engagements en respect de leurs responsabilités respectives en matière d'élite sportive;*
- *de participer, avec les propriétaires d'équipements, à la définition des priorités d'investissement en matière d'équipements sportifs spécialisés, et ce, en fonction du plan de développement du sport d'élite à Montréal;*
  - *d'établir des liens de communication formels et récurrents entre les divers clubs sportifs d'élite d'une même discipline et entre ceux des différentes disciplines sportives;*
  - *de développer, avec tous les partenaires concernés, des outils et des mécanismes pour promouvoir le sport d'élite, notamment les clientèles, les partenaires, les activités et les événements;*
  - *d'assurer la mise en place, de concert avec les milieux académique et sportif, d'un mécanisme de détection de talents prometteurs;*
  - *de sonder et de regrouper les partenaires du sport d'élite afin de favoriser la coopération et le transfert des meilleures pratiques, de connaître leurs besoins évolutifs et leur degré de satisfaction et d'orienter les actions en conséquence.*

Le comité exécutif reconnaît le besoin de leadership et de coordination des interventions en sport d'élite sur le territoire de l'agglomération. Il reconnaît aussi l'expertise du milieu sportif dans la prise en charge de son propre développement. Il accueille favorablement cette recommandation dans la mesure où le SDCQMVDE procède préalablement à une étude des options concernant la structure de l'organisation ainsi que des mandats et du soutien financier qui devraient lui être attribués. Les résultats de cette étude devront permettre au comité exécutif de prendre une décision éclairée sur la création et la mise en opération de l'organisation la plus appropriée et viable et d'en effectuer la recommandation au conseil d'agglomération.

Le comité exécutif est aussi favorable à la création de cette organisation à la condition que les gouvernements participent, à leur juste part, à son financement et il mandate le SDCQMVDE à débiter les négociations afin d'établir un partenariat à cette fin avec ceux-ci.

**R-2 :**

*La commission recommande de mandater le SDCQMVDE à procéder à un inventaire descriptif et qualitatif des équipements sportifs d'agglomération, déterminer les mesures spécifiques liées à leur mise aux normes et élaborer un plan directeur d'investissement à long terme pour ces équipements.*

Le comité exécutif reconnaît qu'il existe un déficit d'investissement dans les équipements sportifs d'agglomération ainsi qu'il est important que ces équipements répondent aux besoins des athlètes et des organisateurs d'événements sportifs majeurs. Pour ce faire, l'agglomération a prévu des réserves budgétaires à même son

Programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010. Ces sommes serviront en partie au maintien du patrimoine immobilier et à la mise à niveau des plateaux sportifs. Pour les exercices à venir, la Ville tiendra compte de son cadre financier pour l'allocation des crédits nécessaires aux travaux requis de mise aux normes dans les équipements d'agglomération et des programmes d'infrastructures des autres gouvernements.

Le SDCQMVDE travaille à mettre en place un projet de schéma directeur des équipements sportifs sur le territoire de la Ville de Montréal en concertation avec les arrondissements. Ce schéma inclurait un plan directeur des infrastructures de haut niveau, dont font partie les équipements sportifs d'agglomération desservant l'élite sportive. Au préalable, ce projet de schéma directeur sera soumis au comité exécutif qui prendra une décision en fonction des disponibilités budgétaires de la Ville de Montréal. La section sur les équipements d'agglomération sera présentée au conseil d'agglomération ainsi qu'un bilan annuel des réalisations afin de conserver un portrait à jour de l'état de ces équipements.

**R-3 :**

*La commission recommande de mandater le SDCQMVDE à faire des représentations auprès des propriétaires d'équipements sportifs afin qu'ils accroissent leur accessibilité pour les athlètes d'élite handicapés, qu'ils intègrent les principes de l'accessibilité universelle lors des projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs et qu'ils consultent les experts du milieu des personnes handicapées dès l'élaboration des projets.*

Le comité exécutif est sensible aux préoccupations soulevées par cette recommandation. D'ailleurs, dans les projets d'installations sportives où elle est partie prenante, la Ville de Montréal incite déjà les firmes de professionnels en bâtiment à dépasser les exigences du Code du bâtiment en matière d'accessibilité universelle. Elle réfère ces firmes aux organismes spécialisés du milieu des personnes handicapées. La Ville entend appuyer les actions de représentation du milieu sportif, auprès des propriétaires d'équipements, au cours des prochaines années, afin de favoriser une augmentation de l'accessibilité des équipements sportifs aux athlètes handicapés.

Le SDCQMVDE, en concertation avec le milieu des personnes handicapées, développera des outils de sensibilisation afin d'inciter les arrondissements et les villes reconstituées à intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans leurs projets de construction ou de rénovation et à consulter les experts en ce domaine.

Dans son élaboration de programmes de soutien aux installations sportives à soumettre à l'administration municipale, le SDCQMVDE y incorporera des critères qui favoriseront l'accessibilité pour les athlètes handicapés.

**R-4 :**

*La commission recommande de mandater le SDCQMVDE à créer un forum annuel des propriétaires d'équipements desservant l'élite sportive, incluant notamment les instances municipales, le gouvernement du Québec, les universités, les cégeps, les commissions scolaires et les secteurs associatif et privé, dans l'objectif d'accentuer le partenariat avec ces propriétaires d'équipements et, ultimement, d'accroître leur accessibilité auprès des clubs sportifs d'élite.*

Le comité exécutif reconnaît l'importance d'accentuer son partenariat avec les autres propriétaires d'équipements sportifs et de mettre en place des mécanismes formels d'échanges et de concertation à cet effet. Pour ce faire, le SDCQMVDE mettra sur pied un comité restreint de propriétaires d'équipements afin de déterminer les objectifs, le fonctionnement et les sujets prioritaires d'un mécanisme d'échange visant à accroître l'accessibilité des installations auprès des clubs d'élite. Par la suite, il mettra en œuvre, sur une base annuelle, une journée d'échange avec l'ensemble des propriétaires d'équipements accueillant l'élite sportive montréalaise.

**R-5 :**

*La commission recommande de mandater le SDCQMVDE à poursuivre les représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour qu'ils instaurent des programmes permanents d'infrastructures sportives et récréatives et des programmes permanents à l'intention des propriétaires d'équipements desservant l'élite sportive.*

Par ses actions de représentation déjà en place, le comité exécutif reconnaît l'importance de l'instauration de programmes permanents de soutien aux infrastructures sportives et récréatives par les gouvernements du Québec et du Canada. Il augmentera ses actions auprès d'eux afin que les programmes financiers existants soient bonifiés et que de nouveaux programmes soient développés. Il mandate également le SDCQMVDE à travailler de concert avec le Bureau des relations gouvernementales pour entreprendre des discussions auprès des paliers gouvernementaux afin que l'agglomération obtienne sa juste part du financement dans le but de répondre à des priorités établies en concertation.

**R-6 :**

*La commission recommande de mandater le SDCQMVDE à étudier la création d'une grappe d'expertise et de savoir en sport d'élite ou l'association à une grappe existante sous la stratégie de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal. En regroupant les forces des organisations du sport professionnel et amateur, celles de l'industrie, des universités et des autres partenaires, cette grappe mettrait en valeur les atouts de Montréal sur la scène mondiale.*

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et demande au SDCQMVDE de prendre les dispositions nécessaires pour évaluer la faisabilité et la pertinence de la création d'une grappe en sport ou l'association à une ou plusieurs des 15 grappes existantes sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal. À la suite des résultats de l'étude, le comité exécutif entend mandater le SDCQMVDE à réaliser les démarches appropriées auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin qu'elle procède à la mise en place d'une grappe ou à l'intégration à une ou des grappes jugées pertinentes.

Cette recommandation, qui est en lien avec la stratégie de développement économique 2005-2010 « RÉUSSIR@MONTRÉAL », veut permettre aux entreprises et organisations spécialisées en sport, autant amateur que professionnel, de mieux collaborer, d'être plus créatives et de commercialiser davantage de produits et de services.

**R-7 :**

*La commission recommande que le conseil d'agglomération encourage les arrondissements de Montréal et les villes reconstituées à se doter d'un cadre de référence en matière de reconnaissance des exploits et des accomplissements des clientèles et des partenaires du sport d'élite sur leur territoire.*

Le comité exécutif trouve important que les arrondissements et les villes reconstituées reconnaissent les accomplissements, exploits et/ou réalisations des clientèles (athlètes, entraîneurs, officiels, etc.) et des organismes sportifs d'élite de leur territoire. Il demande au SDCQMVDE de sensibiliser les arrondissements et les villes reconstituées à cette recommandation de la commission et d'appuyer leurs actions en leur communiquant des informations et en partageant les outils de communication et de promotion du sport d'élite qu'il développe. Il invitera les arrondissements et les villes reconstituées à partager leurs meilleures pratiques en la matière et, en concertation avec eux, à évaluer la pertinence d'élaborer un cadre commun de référence adaptable aux réalités des différents territoires.

**En conclusion**

Les sept recommandations s'inscrivent dans l'objectif de faire reconnaître Montréal comme un *leader* en sport d'élite au Canada et dans le monde. Elles sont également en lien avec la volonté de mettre en perspective le rôle de la Ville et de l'agglomération en matière de soutien à l'élite sportive avec celui du gouvernement du Québec. Comme nos athlètes et organisations montréalaises du sport d'élite contribuent à l'image de marque de Montréal, tous les citoyens de l'agglomération doivent en être fiers.

Le comité exécutif tient à remercier les membres de la commission pour leur travail et les féliciter pour la mise en place d'un processus de consultation visant à encourager les citoyens de l'île à participer à la prise de décision.